

# Profil des *professionnel-le-s du travail social*

Soziale Arbeit Schweiz  
Travail social Suisse  
Lavoro sociale Svizzera  
Lavur sociala Svizra

avenirsocial   
Information Engagement Réseau



---

# Généralités

Le présent profil des professionnel-le-s du travail social<sup>1</sup> a été développé par AvenirSocial. Il s'appuie sur les lignes directrices de la Fédération internationale des travailleurs sociaux (FITS), sur les profils professionnels des institutions de formation en travail social et sur la littérature spécialisée y relative. Ce document, conjointement aux fondements normatifs de la profession (code de déontologie d'AvenirSocial), constitue pour les membres d'AvenirSocial le profil de leur agir professionnel.

Ce profil professionnel s'adresse aux professionnel-le-s du travail social, à leurs employeurs ou employeuses, aux responsables des institutions de formation en travail social ainsi qu'à tout public intéressé.

Il décrit de manière concise les principales caractéristiques des professions du travail social et leur impact dans le champ de l'action sociale en Suisse. La description du travail social qui en est faite renvoie à la définition internationale approuvée en 2000 par environ 70 organisations nationales, libellée comme suit :

Les professionnel-le-s du travail social cherchent : « [...] à promouvoir le changement social, la résolution de problèmes dans le contexte des relations humaines et la capacité et la libération des personnes afin d'améliorer le bien-être général. Grâce à l'utilisation des théories du comportement et des systèmes sociaux, le travail social intervient au point de rencontre entre les personnes et leur environnement. Les principes des droits de l'Homme et de la justice sociale sont fondamentaux pour la profession. »<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Le travail social englobe le service social, l'éducation sociale, l'animation socioculturelle, l'éducation de l'enfance et les métiers socio-professionnel-le-s. Les professionnel-le-s du travail social ont terminé avec succès une formation initiale de trois ans au moins dans le cadre d'une école supérieure, d'une haute école spécialisée ou d'une université.

<sup>2</sup> La définition du travail social fut entérinée en juillet 2000 à Montréal à l'occasion du congrès international commun de l'IASSW (Association internationale des écoles du travail social) et de la Fédération internationale des travailleurs sociaux (FITS) par environ 2000 délégué-e-s issu-e-s de tous les continents. Ce congrès avait été précédé d'une vaste procédure de consultation qui, pendant cinq ans, avait mis à contribution plus de 70 nations et de nombreuses organisations professionnelles. Cf. *Promoting Equitable Societies in a Global Economy – Social Work in the 21st Century*.

---

# Objet du travail social

Le travail social englobe un ensemble hétérogène d'activités professionnelles. Ces dernières visent à prévenir, à réduire et à résoudre les problèmes qui peuvent surgir en relation à l'intégration de toute personne dans le contexte social, là où se produit l'interaction entre l'individu et son environnement social. La conséquence de ces problèmes « sociaux » sont les difficultés parfois insurmontables que les individus, les groupes, les collectivités et la société rencontrent lorsqu'il s'agit de satisfaire leurs besoins biologiques, sociaux, économiques et/ou culturels. De tels problèmes peuvent être causés par de multiples facteurs : par des conditions individuelles et sociales différentes, par une appartenance à un groupe social spécifique, par les changements sociaux, politiques et économiques, mais aussi par des rapports de force inégalitaires.

Les tâches des professionnel-le-s du travail social consistent, par leur activité et par la coopération avec d'autres professionnel-le-s, à (r)établir la marge de manoeuvre des personnes et des populations concernées afin que celles-ci puissent entretenir et améliorer leurs liens sociaux, lesquels satisfont leurs besoins et l'organisation de leur propre vie. Les professionnel-le-s du travail social interviennent donc à trois niveaux :

- Au niveau individuel, à savoir avec les personnes directement concernées et leur entourage (niveau microsocial);
- Dans le cadre de groupes et de collectivités spécifiques (niveau mésosocial);
- Au niveau la société dans son ensemble, quant à son développement, son organisation et sa structuration (niveau macrosocial).

Du fait que les interventions concernent toujours des personnes, les professionnel-le-s du travail social sont tenu-e-s d'aborder les problèmes « sociaux » avec les personnes, les groupes et les systèmes sociaux en question. Ils et elles respectent l'autodétermination – pour autant que cela soit possible – des personnes et évitent tout acte allant à l'encontre de la dignité humaine et toute violation des principes de justice et d'égalité entre les êtres humains.

---

# Objectifs du travail social

Les professionnel-le-s du travail social visent à ce que les usagers et les usagères atteignent une autonomie et une autodétermination maximales leur permettant de participer aux processus sociaux en vue d'une meilleure intégration et en favorisant des opportunités de développement optimales pour tous les sujets impliqués. Le but de ce travail est que tous puissent être en mesure de satisfaire leurs propres besoins, d'assumer leurs responsabilités pour leur propre agir ainsi que vis-à-vis de tiers. L'accompagnement professionnel se doit alors d'appuyer les ressources psychiques et sociales disponibles des personnes concernées afin qu'elles puissent, à terme, être en mesure de participer activement aux ressources matérielles et culturelle de la société.

Cette conception du social permet d'intervenir en partant simultanément de deux orientations différentes : de l'individu ou du groupe vers la société, et vice versa de la société vers les groupes et les individus. Au niveau des individus et des groupes, avec leur travail de soutien, les travailleurs sociaux et travailleuses sociales poursuivent un changement et un développement permettant aux usagers, usagères ou client-e-s de mieux s'adapter à leur propre environnement social. En même temps au niveau sociétal, les professionnel-le-s visent le changement social qui permet à l'individu de satisfaire ses besoins biologiques, psychiques, sociaux, économiques et son épanouissement. Il est dès lors manifeste que les professionnel-le-s du travail social agissent dans un champ de tension entre les attentes de la société, d'une part, et les aspirations individuelles, de l'autre.

---

# Méthodes et ressources

Les professionnel-le-s du travail social choisissent leurs propres méthodes d'intervention en fonction des situations données, des circonstances individuelles, des spécificités de leur secteur d'activité et de celles des organisations qui les emploient. Ils fondent leurs interventions sur les connaissances scientifiques leur permettant d'analyser correctement, d'évaluer et de gérer efficacement les situations avec des méthodes visant les objectifs poursuivis. Selon les exigences de la situation, les interventions professionnelles auront un caractère préventif, éducatif, de soutien, intégratif ou substitutif. Toutes ces activités reposent sur des approches à la fois réflexives et systématiques, qui se fondent sur le respect de la dignité humaine et des normes déontologiques.

Comptent parmi les méthodes :

- L'activation des ressources, se traduisant notamment par des activités d'animation, de consultation, d'encadrement pédagogique et/ou comportemental et de conscientisation, toujours dans le but d'améliorer les compétences des individus, des groupes et des communautés
- L'utilisation de méthodes de gestion adéquates au fonctionnement des institutions sociales

- La connaissance des procédures, pour la mise en réseau du social et des organisations, pour faire face aux changements des rapports de force et pour l'organisation du déroulement et de la communication à l'intérieur des organisations sociales

Du fait que les professionnel-le-s du travail social sont des spécialistes des relations sociales, il est indispensables qu'ils disposent des compétences fondamentales suivantes :

- Savoir analyser et évaluer systématiquement des situations et des processus relatifs aux individus, à des groupes et à des collectivités et aux systèmes sociaux
- Diriger des processus de résolution de problèmes de façon ciblée, empathique et en collaboration avec les usagers, les usagères ou les client-e-s
- Pouvoir exploiter et gérer les ressources externes
- Savoir coopérer de façon constructive avec les proches des usagers, des usagères ou des client-e-s et avec d'autres spécialistes
- Pouvoir transformer la connaissance de situations et de conditions existentielles précaires en un engagement de type sociopolitique
- Pouvoir réfléchir sur son propre agir professionnel en connaissant les critères qualitatifs de la profession, l'évaluer et en l'occurrence le modifier et le documenter

Les professionnel-le-s du travail social améliorent leur agir professionnel en élargissant leurs savoirs professionnels opérationnels par le contrôle collégial en le soumettant régulièrement à des interventions et des supervisions, et en participant régulièrement à des cours de formation continue offerts par des instituts de formation et de recherche.

Dans le but de prévenir, de soulager ou de résoudre des problèmes « sociaux », les professionnel-le-s du travail social doivent disposer des ressources humaines temporelles, matérielles et financières nécessaires ainsi que d'une infrastructure adéquate. A défaut, ils s'engagent publiquement et sur la base de connaissances politiques fondées afin que de telles ressources puissent être mises à leur disposition.

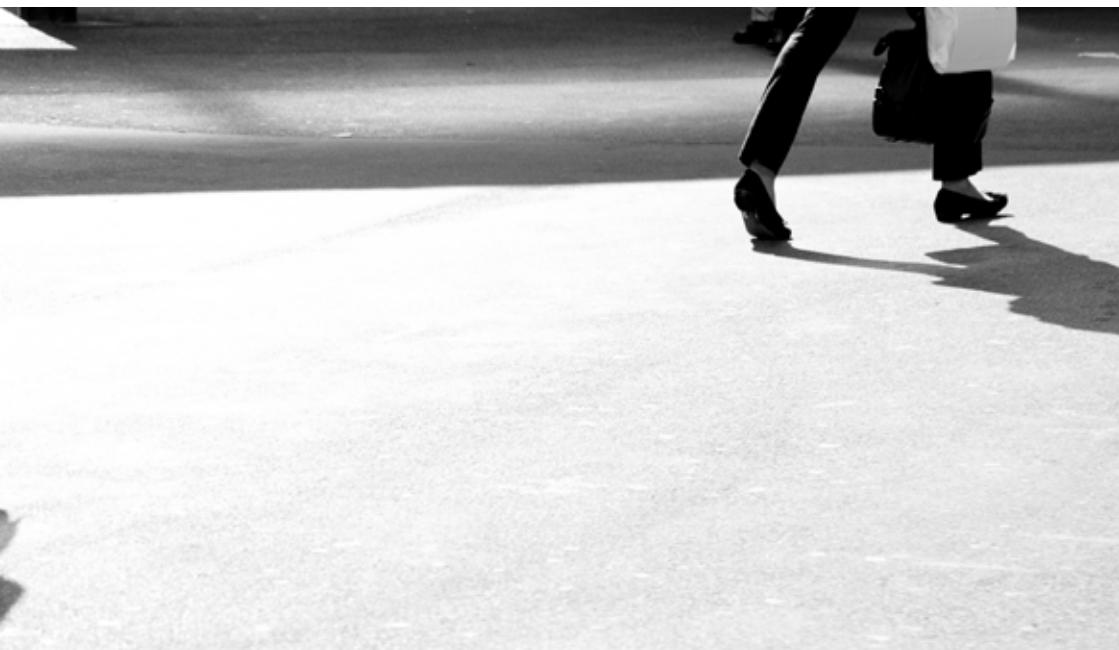


---

# Champs d'activité du travail social

Les professionnel-le-s du travail social oeuvrent au sein de différents secteurs. Ces derniers peuvent être déterminés par les caractéristiques suivantes :

- Les organisations et administrations qui engagent des professionnel-le-s : institutions publiques et privées des secteurs de la formation, du social et du sanitaire tels les écoles, des instituts, des centres d'animation socioculturelle, etc.
- Les personnes directement intéressées et/ou qui leur sont adressées : enfants, adolescents, jeunes adultes, adultes, personnes âgées, femmes, hommes, familles, la population d'un quartier, etc.
- Le type de problèmes sociaux à traiter : pauvreté, minimum vital, santé, handicap, migration, violence, formation/ socialisation, discrimination, etc.



---

# Valeurs

Les valeurs telles que la dignité humaine, la justice, l'égalité, la démocratie et la solidarité revêtent un rôle central pour les professionnel-le-s du travail social. La conception à la base du travail social est de type humaniste et ancrée sur les droits humains et sur les principes éthiques qui en découlent. Les professionnel-le-s du travail social agissent en fonction d'une vie dans laquelle les besoins physiques, psychiques, sociaux et culturels de l'être humain sont reconnus et satisfaits, et dans laquelle la dignité inaliénable et la valeur de chaque personne trouve reconnaissance et protection.

Les professionnel-le-s du travail social sont solidaires envers les personnes en marge de la société. Par leur engagement, ils contribuent à atténuer la détresse et favorisent l'épanouissement d'individus et de groupes. Ils défendent les principes démocratiques dans toutes les organisations et institutions de la société en demandant à l'Etat et à la société d'agir et de faire respecter les droits fondamentaux.

Le caractère social propre à toute société résulte de la possibilité de cette dernière de renforcer la capacité d'action des individus et groupes sociaux en leur permettant d'être parties intégrantes de la société et de contribuer à son mieux-être. Le travail social professionnel constitue une prestation concrète à la société, un instrument opérationnel et en même temps une manifestation de la solidarité que cette société peut exprimer. Les principes éthiques du travail social comme profession des droits humains sont définis par les principes internationaux de la FITS et les documents de référence nationaux, dont le code de déontologie d'AvenirSocial.